

Compte rendu du Conseil d'administration samedi 28 janvier 2023

Étaient présents : Patrice BARRIER, Denis BOUVILLE, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Alain DEPAQUIS, Anne DESVÉRONNIÈRES, Yves DÉTRAIGNE, Gilles DULION, Jean-Pierre FORTUNÉ, Caroline FRÉMY, Jacques JESSON, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, François MOURRA, Pascal PERROT, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA, Nicole VIDAL

Étaient excusés et représentés : Benoist APPARU, représenté par Augustin DELAVENNE

Étaient excusés : Patrick BEDEK, Régis COUTANT, Françoise FÉRAT, Sacha HEWAK, Cyril LAURENT, Thérèse LEBRUN, Dominique LÉVÉQUE, Catherine MALAISÉ, Evelyne QUENTIN, Arnaud ROBINET, René-Paul SAVARY, Joël THOUVENIN, Julien VALENTIN, Catherine VAUTRIN

Étaient absents : Jean-Pierre BOUQUET, Brigitte CHOCARDELLE, Bertrand COUROT, Christine MAZY, Thierry MOUTON

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

Ordre du jour

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Gendarmerie nationale

Un retour d'informations est fait suite à l'annonce de la création de nouvelles brigades dans le département. Après les réunions d'arrondissement organisées en décembre par la Gendarmerie nationale, actuellement 5 dossiers ont été déposés : Jonchery sur Vesle, Beine Nauroy, Champigny, Condé sur Marne et Matougues. L'idée est de privilégier l'utilisation de locaux vacants qui pourraient être requalifiés pour accueillir un local « Gendarmerie nationale ». Les gendarmes ne seront pas nécessairement logés sur place, ils pourront être accueillis sur des brigades existantes (exemple à Châlons). En complément, la proposition d'une brigade itinérante semble être retenue afin de répondre aux besoins variés du territoire (saison touristique autour du Der, saison des vendanges...).

Échanges autour de la création du Syndicat TSUR « Territoire de sécurité urbain et rural Cœur Grand Est » dont il sera question lors de la prochaine réunion de la CDCI le vendredi 3 février 2023.

Les élus soulignent que la question de la mutualisation d'un dispositif sur l'ensemble du département est pertinente à l'image du centre de supervision départemental mis en place dans l'Oise qui traite les images des caméras communales installées en milieu rural. Cet outil a pu être déployé grâce au réseau fibre. Dans la Marne, la Gendarmerie nationale accompagne les communes dans leur réflexion à l'installation de ces caméras et le SIEM propose un accompagnement technique sur le sujet. Il est rappelé que les maires n'ont pas accès à ces données et que les gendarmes interviennent et visionnent ces images uniquement dans le cadre d'une enquête.

Un contact avec le Colonel DE LA CRUZ sera pris afin d'évoquer les différentes pistes d'expérimentation qui pourraient être mises en œuvre dans le département. Il est également question du déploiement d'un logiciel permettant un traitement accéléré des images provenant des caméras installées par les communes.

Référent déontologue

Suite à la parution du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022, les collectivités ont l'obligation de désigner pour le 1^{er} juin 2023 un référent déontologue destiné aux élus. Il est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte ouvert. Plusieurs collectivités peuvent désigner un même référent déontologue par délibérations concordantes. Ses missions sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

La rémunération s'opère sous forme de vacations dont le montant plafond est fixé à :

- 80 € par dossier pour la personne désignée,
- ou pour un collègue :
 - pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 €,
 - pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 €.

L'association peut accompagner les collectivités pour le choix de ce déontologue en proposant une liste ou en mettant en place un collège de déontologues. Il est possible de conduire une réflexion sur les possibilités de mutualisation à l'échelle de plusieurs départements. Il faut rechercher prioritairement des personnes qui ne sont pas en lien avec les élus du département : magistrat honoraire des instances judiciaires et cours des comptes, universitaire en droit public, droit pénal...

Une réflexion doit être menée en interne pour proposer une offre rapidement aux adhérents.

Présentation de l'application de l'association

Il est rappelé aux élus présents l'importance d'installer l'application de l'association. Les codes d'accès et modalités de connexions sont précisés. À ce jour, il n'est pas possible de fusionner les comptes pour les élus disposant de plusieurs mandats.

Une mise à jour de l'application va être déployée prochainement avec l'activation des mises à jour. Les élus proposent une évolution de l'application : lors d'une inscription à un événement (formation ou manifestation), la possibilité d'un ajout automatique dans l'agenda ainsi que celle de répondre aux questionnaires post formation via l'application de l'association.

Les rubriques sont évolutives et il sera possible d'ajouter de nouvelles informations (numéros d'urgence, *Lettre du Maire*). Les envois des codes d'accès sont opérés par groupe depuis décembre (maires, adjoints, présidents et vice-présidents ont été envoyés). Actuellement nous envoyons ceux des conseillers. Attention, tous les élus n'ont pas accès aux mêmes informations, des invitations ou notifications sont ciblées pour les maires ou présidents par exemple.

Formation des élus - création de l'identité numérique - ouverture du compte formation

Un rappel des règles liées à la formation des élus est fait, notamment sur les modalités de prise en charge financière et du droit à la formation ouvert à tous (maire, président, adjoint, vice-président, conseiller).

L'installation de l'identité numérique pour disposer de FranceConnect+ est indispensable pour s'inscrire via le DIFE. L'inscription hors DIFE est possible sans délai particulier à respecter, dans la limite des places disponibles. La programmation des formations du premier semestre est diffusée au conseil d'administration.

Les élus ayant demandé les dates pour le deuxième semestre, la directrice indique que certaines sont déjà annoncées dans le programme et que les suivantes seront communiquées progressivement. Il est rappelé que les règles du droit à la formation des élus ainsi que notre programme de formation peut être présenté lors des réunions de maires à la demande.

Évolution Lettre du maire

Suite aux remarques de la commission paritaire des publications et agences de presse (CCPAP) notre revue va devoir évoluer. Actuellement, notre numéro permettant de bénéficier de tarifs réduits pour l'envoi postal est renouvelé pour un an (au lieu de 5 ans précédemment).

Notre revue contient trop d'informations juridiques de type « note » dont la proportion est supérieure à 50% de la pagination. Il convient de faire évoluer le document rapidement (pour la *Lettre* de Juin 2023 au plus tard) afin de ne pas perdre le bénéfice du numéro d'agence de presse. Sans ce tarif préférentiel, un surcoût de 4500 euros en frais postaux sera à prévoir sur une année.

La question de la dématérialisation de la *Lettre* est posée en laissant le choix à chaque collectivité : papier ou dématérialisée. Il convient d'être vigilant car l'incidence financière est importante pour les abonnements supplémentaires. Une consultation de quelques élus du CA en tant qu'utilisateurs/lecteurs pourra être effectuée pour la mise en place de ces changements.

Actualités juridiques

- Hausse des coûts de l'énergie : rappel des aides pour y faire face ainsi que les coordonnées de M. Dominique MARI, conseiller DDFiP à la sortie de crise.
- Marchés publics : rappel de la prorogation du seuil des 100 000 €.
- Fonds vert : la parution des formulaires est attendue dans les prochains jours. Dans l'attente, les fiches thématiques sont en ligne pour préparer les éléments sur les dossiers que les collectivités souhaitent déposer.

Le lien vers le site <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/> sera mis dans l'application et une présentation de l'outil sera proposée prochainement sous format de webinaire.

Agenda de l'année 2023

Congrès départemental : proposition de changement de date. Afin d'éviter le dernier week-end des congés scolaires de la Toussaint, il est proposé de décaler notre évènement le samedi 18 novembre 2023. En effet, cette année, en raison du samedi 11 novembre, nous devons le décaler encore plus tardivement. L'an prochain, nous devrions pouvoir retrouver une date correspondant davantage à nos habitudes pour le samedi 9 novembre 2024. Il est important que notre congrès départemental se tienne avant le congrès national.

Congrès AMF à Paris du 21 au 23 novembre 2023 : proposition d'évolution. Il s'agit de proposer un déplacement sur deux jours (mardi et mercredi) tout en maintenant la possibilité d'un déplacement à la journée (mardi). Un questionnaire va être adressé pour avoir rapidement les retours car la réservation d'hôtel est le point délicat de cette opération.

Les élus se demandent pourquoi ne pas privilégier le jeudi au regard des conférences proposées au congrès. Côté salon, le dernier jour n'est pas l'idéal et beaucoup de nos participants se rendent essentiellement au salon qui sera plus accessible le mardi. Le mercredi de nombreuses conférences sont proposées.

Questions diverses

- Diffusion d'une information sur une séquence radio ouverte aux élus le matin sur France Bleu. Le mail de contact sera adressé aux élus du CA.
- Un séminaire est organisé le 8 février prochain sur le thème « Bâtir l'école de demain ». Invitation adressée par l'inspection académique de l'éducation nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 1^{er} avril, de 9h à 11h
- samedi 3 juin, de 9h à 11h
- samedi 2 septembre, de 9h à 11h
- mercredi 8 novembre, de 18h à 20h